



mariage étudiante étrangère et apatride en france

Par **soubasouba**, le **02/06/2011 à 20:19**

Bonjour,

Je suis algérienne et j'étudie en France depuis cinq ans, j'ai un titre de séjour étudiant d'un an. Je finis mes études l'année prochaine. Mon copain est apatride et il a une carte de séjour d'un an. Nous envisageons un mariage dans quelques mois. En fait, Je voulais savoir si nous avons le droit de vivre ensemble en France et d'avoir un regroupement familial.

Merci Beaucoup

Par **Domil**, le **02/06/2011 à 20:59**

Puisque vous êtes tout deux en séjour régulier, il n'y a pas lieu de faire la procédure de regroupement familial